



AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

- Formation payée par l'employeur ;
- Mêmes droits que les autres salariés ;
- Aide à la recherche d'employeur ;
- Carte étudiant des métiers -26 ans pour bénéficier d'avantages ;
- Tuteur chargé d'accompagner l'alternant dans l'entreprise ;
- Accès facilité à l'emploi grâce à une 1^{re} expérience professionnelle.

Seulement avec le contrat d'apprentissage :

- Aide au passage du permis B ;
- Exonération de cotisations sociales sous conditions et d'impôt sur le revenu si inf. au SMIC annuel.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Un référent handicap est nommé à l'IFSO.

L'IFSO doit être informé en amont de l'action de formation de la présence de stagiaires en situation de handicap afin de l'adapter en termes de rythme, de moyens de compensation, et par toutes autres modalités permanentes.

IFAS DE LAVAL

Prochaine rentrée : 25 août 2025

Inscription : 27 février au 14 juin 2025

Date de publication des résultats : 24 juin 2025

Infos pratiques

Pôle Régional de Formation Santé Social de Laval (PRFSSL)
65 rue du Chef de Bataillon Henri Géret
53000 Laval

Accessibilité

Bus : Ligne A CityTul : Gare SNCF > Quartier Ferrié / Espace Mayenne

Stationnement : Parking « Madeleine Brès »

Aire de covoiturage : Parking Relais La Jaunaise

www.ifso-asso.org



02 43 69 59 05

ifaslaval@ifso-asso.org

Lundi au vendredi : 8h30-12h, 13h-17h

IFAS DE L'IFSO DE LAVAL

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT



Date de mise à jour : janvier 2025



Les parcours proposés :

- voie scolaire
- voie de l'alternance
- validation des acquis de l'expérience

L'Institut Formation Santé de l'Ouest c'est 9 centres de formation et 1 antenne dans l'ouest de la France. Nous avons accueilli en 2023 près de 900 élèves, dont près de 500 en apprentissage.

ANGERS

LA ROCHE-SUR-YON

NANTES

BAIN-DE-BRETAGNE

LAVAL

RENNES

PLEYBEN

LE MANS

LANDERNEAU

SAINT-GILDAS-DES-BOIS

ORGANISATION DE LA FORMATION

Selon l'arrêté du 10 juin 2021 la formation, pour un cursus complet, s'organise en 44 semaines reparties en :

22 semaines de formation théorique en institut de formation

5 blocs de compétences organisés en 10 modules :

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- Module 9 : Traitement des informations
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

22 semaines de formation en milieu professionnel

3 stages de 5 semaines

1 stage pré-professionnel de 7 semaines

i) Sont obligatoires

- Une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique ;
- Une période auprès de personnes âgées ;
- Une expérience de nuit et week-end.

Evaluation et validation des blocs de compétences tout au long de la formation

Délivrance du diplôme de niveau 4 par le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DIFFÉRENTS PARCOURS

Voie scolaire

Cursus complet : 11 mois

Cursus partiel : 6 à 11 mois

Parcours VAE

Environ 5 mois

Pour plus de renseignements sur la VAE :
fc@ifso-asso.org - 06 83 47 41 38

Voie de l'alternance

Cursus complet : 18 mois

Cursus partiel : 12 à 15 mois

Les titulaires du TP ADVF, TP ASMS, DEAES (DEAMP et DEAVS), DEAP, DARM, DEA, Bac SAPAT ou ASSP sont allégés ou dispensés de blocs de compétences.



CONDITIONS D'ENTRÉE

Selon l'arrêté 7 avril 2020 modifié

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat pour suivre la formation.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.



Sont dispensés de la sélection

- Les agents de service ayant participé à des soins pendant au moins 1 an à temps plein ou 6 mois à temps plein ayant suivi la formation de 70 heures relative à la participation aux soins des personnes âgées ;
- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage.

COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge à 100% de la formation selon critères

Coût généralement pris en charge par la Région en Bretagne et Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi, par l'employeur ou partiellement par le CPF.

Pour information, coût pédagogique :
Cursus complet : 9 998,45€
Cursus partiel : de 3 700,59 € à 9 101,46 €
selon le nombre de blocs à valider.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



La formation utilise différentes méthodes pédagogiques diversifiées et intègre le digital learning.

Elle est animée par des intervenants ayant une expertise dans le domaine de la santé et une expérience en pédagogie : infirmiers et aides-soignants, médecin, kinésithérapeute, psychologue...

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Public

- Tout candidat de 17 à 29 ans révolus sans qualification
- Sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés

Durée du contrat

12 à 18 mois selon les dispenses de blocs

Temps de formation

de 25% à 50% de la durée du contrat

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Public

- Tout candidat de 17 à 26 ans sans qualification
- Demandeur d'emploi de plus 26 ans
- Bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'IAAH
- Ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion

Durée du contrat

12 à 18 mois pour un CDD. CDI possible

Temps de formation

- De 15 % à 25 % de la durée du contrat ou de l'action de professionnalisation des CDI - 150h min.
- Sup. à 25 % dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ou celui de l'hospitalisation privée